



# NOUVELLES RÈGLES DE L'UE EN MATIÈRE DE VISAS

Février 2020



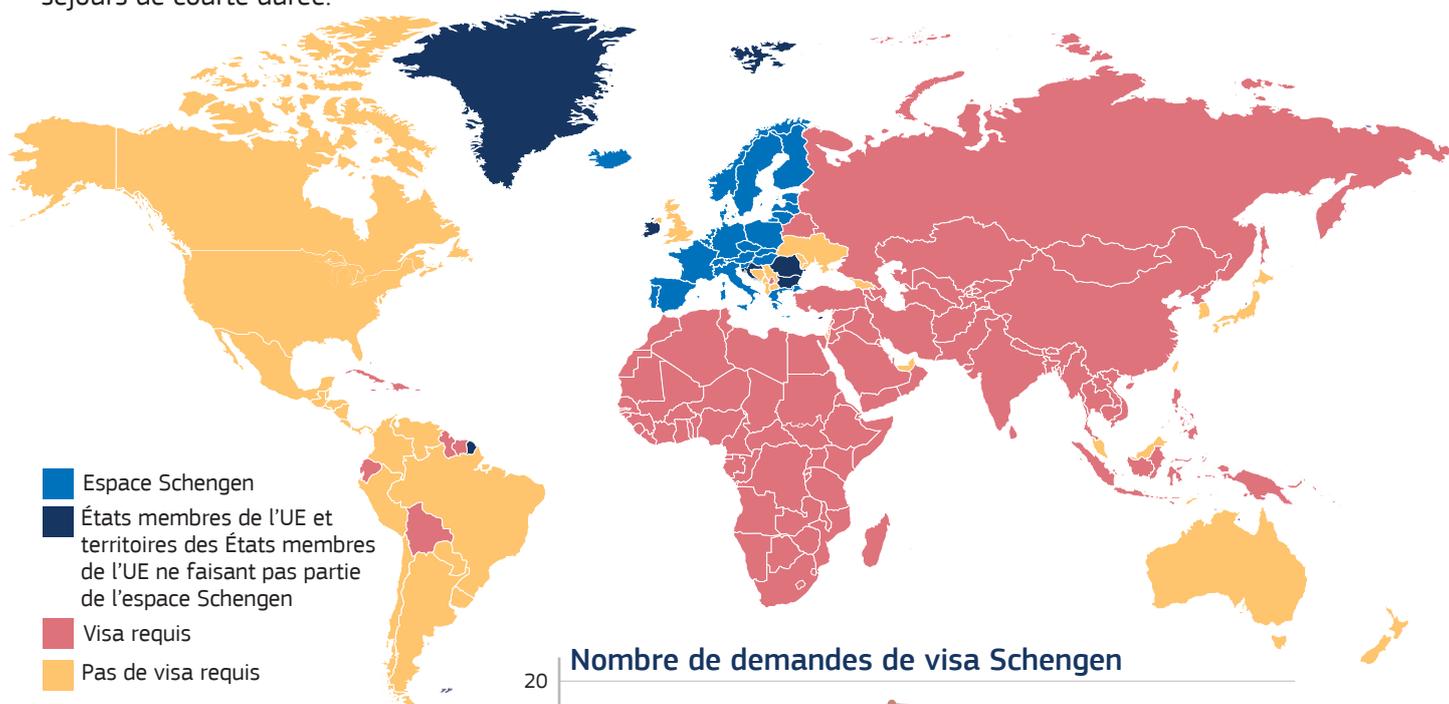
L'Union européenne est l'une des principales destinations mondiales de tourisme et d'affaires: pour la seule année 2018, plus de 14 millions de visas Schengen ont été délivrés à des voyageurs se rendant dans l'Union.

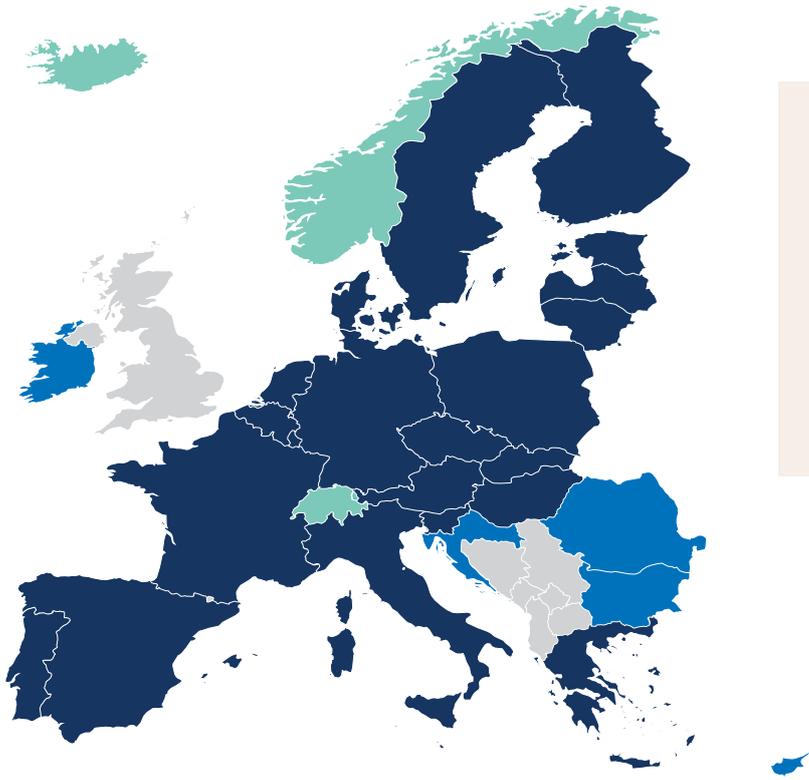
Grâce aux nouvelles règles sur les visas de court séjour qui s'appliquent dans le monde entier depuis le 2 février 2020, les voyageurs en règle peuvent désormais se rendre plus facilement dans l'Union européenne à des fins touristiques ou professionnelles, ce qui devrait avoir des incidences positives sur l'économie européenne, les contacts interpersonnels et les échanges culturels.

Les États membres bénéficieront aussi dorénavant de ressources financières supplémentaires pour traiter les demandes de visa de manière plus efficace et améliorer leurs capacités de détection des risques éventuels en matière de sécurité et de migration irrégulière.

## Qui a besoin d'un visa pour se rendre dans l'UE?

À l'heure actuelle, les citoyens de 105 entités ou pays tiers doivent être munis d'un visa lorsqu'ils se rendent dans l'espace Schengen pour des séjours de courte durée.





## Dans quels pays les voyageurs peuvent-ils se rendre avec un visa Schengen?

Un visa Schengen permet aux voyageurs de se rendre:

- ▶ dans les 26 pays de l'espace Schengen;
- ▶ pour une durée maximale de 90 jours sur toute période de 180 jours.

Composition de l'espace Schengen:

- États membres de l'UE faisant partie de l'espace Schengen
- États tiers faisant partie de l'espace Schengen

Certains États membres de l'UE ne font pas partie de l'espace Schengen:

- États membres de l'UE ne faisant pas partie de l'espace Schengen

## NOUVELLES RÈGLES: Quels sont les changements pour les voyageurs?

### DES PROCÉDURES DE DEMANDE MODERNISÉES

Les voyageurs bénéficient désormais de procédures plus simples, plus souples et plus rapides:



**Des demandes simplifiées:** dans la plupart des cas, les demandeurs auront la possibilité de soumettre leur demande dans un endroit proche de leur lieu de résidence. Lorsque l'option est disponible, ils pourront aussi compléter et signer le formulaire de demande par voie électronique.



**Des règles favorables aux familles:** les mineurs âgés de 6 à 18 ans peuvent être exemptés du paiement des droits de visa.



**Une meilleure planification:** les voyageurs peuvent désormais introduire leur demande de visa jusqu'à six mois à l'avance.

### DES DÉPLACEMENTS PLUS AISÉS POUR LES VOYAGEURS FRÉQUENTS

Les voyageurs réguliers qui présentent des antécédents positifs en matière de visas ne devront plus demander un nouveau visa à chaque fois qu'ils se rendront dans l'UE. Dorénavant, lorsque de tels voyageurs souhaiteront obtenir des visas ultérieurs, ils pourront bénéficier de **visas à entrées multiples**. Les règles relatives à la durée de validité de ces visas, qui peut aller d'un à cinq ans, sont plus claires. Dans tous les cas, le respect des conditions d'entrée par les voyageurs fera l'objet de vérifications approfondies et répétées.

## DAVANTAGE DE RESSOURCES POUR LES PROCÉDURES DE VISA

Le coût d'une demande de visa Schengen est de 80 euros, ce qui représente une hausse modérée par rapport au montant antérieur de 60 euros. Cette augmentation est nécessaire afin de garantir des ressources financières suffisantes pour:

- assurer une large couverture consulaire dans le monde entier;
- mettre à niveau les matériels informatiques et les logiciels afin de mettre en place des procédures plus rapides et faciles à appliquer pour les demandeurs de visa;
- améliorer les capacités de détection des risques éventuels en matière de sécurité et de migration irrégulière pendant les procédures de visa, y compris en renforçant les effectifs consulaires pour accélérer le traitement.

*Au regard des normes internationales, ces droits restent comparativement peu élevés, les demandes de visa équivalentes coûtant, par exemple, 126 euros pour la Chine, 143 euros pour les États-Unis, 146 euros pour la Nouvelle-Zélande, 95 euros pour l'Inde et 112 euros pour le Royaume-Uni.*

Pour les voyageurs, l'augmentation des droits est en partie compensée par les économies réalisées grâce aux nouvelles règles:

- les demandeurs ne doivent plus se rendre dans des lieux éloignés pour introduire leur demande de visa;
- les voyageurs fréquents ne doivent plus demander un nouveau visa aussi souvent.

## AMÉLIORER LA COOPÉRATION en matière de retour et de réadmission



Les nouvelles règles contribuent également à la politique de l'Union européenne de gestion de la migration irrégulière.

L'Union européenne a noué un dialogue avec les pays d'origine afin d'améliorer la coopération en matière de retour et de réadmission, mais des difficultés subsistent en ce qui concerne le retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. Grâce aux nouvelles règles relatives aux visas, l'Union européenne peut adapter les conditions de traitement des demandes de visa (concernant, par exemple, le délai de traitement, les droits de visa ou la délivrance de visas à entrées multiples) en fonction de la coopération avec un pays donné en matière de retour et de réadmission. Il s'agit d'un nouvel élément très important du dialogue entre l'Union européenne et les pays partenaires dans le domaine de la gestion des migrations.

Cependant, aucune adaptation de ces conditions de traitement ne saurait remettre en question le droit de soumettre une demande de visa ni celui de se voir accorder un visa.